



AÏKIDO ROUSSILLON

email : aikido.roussillon@wanadoo.fr / Site internet : www.aikidoroussillon.fr
98, av Paul Gauguin 66000 PERPIGNAN - Tél. 06 19 47 51 73 - Fax 04 68 61 59 81



Tarifs Club Saison – 2023/2024

Une adhésion s'entend comme la somme : licence + la cotisation club et cours

	Adultes Adolescents Enfants	Familles
LICENCE FFAB et ASSURANCE (obligatoire paiement non fractionnable)	<ul style="list-style-type: none"> • 58€/ an dirigeants et enseignants • 38 € / an adultes et adolescents de plus de 13 ans • 28€ / an enfants moins de 13 ans 	

Attention : L'assurance incluse dans le prix de la licence ne couvre plus les infarctus, embolies, hémorragies méningées et allergies.

Vous pouvez souscrire, à titre personnel, une assurance complémentaire pour couvrir ces risques.

SECTION ADULTES & ADOLESCENTS (+ de 13 ans)

COTISATION CLUB + COURS 2 ou 3 Cours par semaine (Par année fractionnable en trois paiements Octobre janvier Avril)	<ul style="list-style-type: none"> • 234 €/an adultes et adolescents 	<ul style="list-style-type: none"> • 234 €/an le 1^{er} adulte ou adolescent • 153 €/an le 2^{ème} • 102 €/an les suivants
COTISATION CLUB + COURS 1 seule séance par semaine (Par année fractionnable en trois paiements Octobre janvier Avril)	<ul style="list-style-type: none"> • 153€/an 	<ul style="list-style-type: none"> • 153 €/an le 1^{er} adulte ou adolescent • 96 €/an le 2^{ème} • 66 €/an les suivants

SECTION ENFANTS (MOINS DE 13 ANS)

COTISATION CLUB + COURS (Par année fractionnable en trois paiements Octobre janvier Avril)	<ul style="list-style-type: none"> • 150€/an Enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • 150€/an le 1^{er} enfant • 96€/an le 2^{ème} enfant • 66€/an les suivants.
--	---	--

Possibilité de paiement des cours en 3 règlements au début de la saison

1^{er} Chèque LICENCE+ 1/3 Cotisation Club et cours déposé en octobre

2^{ème} Chèque 1/3 Cotisation Club et cours déposé en janvier

3^{ème} Chèque 1/3 Cotisation Club et cours déposé en avril

Le montant de la cotisation sera révisé prorata temporis à partir 1/1/2024 pour toute nouvelle inscription, sauf la licence FFAB dont le montant reste inchangé quelle que soit la date d'adhésion au club.